

**DILIGENTIA**

Société à responsabilité limitée au capital de 452.989,80 euros

Siège social : 111 rue Berthe Morisot - 59000 LILLE

RCS Lille Métropole 410 158 158

La « **Société** »

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
EN DATE DU 26 MARS 2025**

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance (l' « **Assemblée Générale** »).

**Sont présents :**

	<b>PP</b>	<b>NP</b>	<b>Usufruit</b>
<b>La société FIDELIS – AUDIT CONSEIL EXPERTISE</b>	66.523	/	/
<b>La société ANTECIME AUDIT EXPERTISE CONSEIL</b>	66.523	/	/
<b>La société STEFANIUTYN AUDIT CONSEIL EVALUATION</b>	13.114	/	/
<b>La société JCJ AUDIT CONSEIL EXPERTISE</b>	13.114	/	/
<b>La société Le Vert Galant</b>	8.500	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>167.774</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Représentant l'ensemble des associés (ci-après les « **Associés** ») de la Société,

Monsieur Pierre DILLIES préside la séance en qualité de co-gérant associé (ci-après le « **Président** »).

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée Générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renonciation aux droits de convocation et d'information préalable à l'Assemblée Générale ;
- Approbation des apports de titres et de leur évaluation ;
- Modification corrélative de l'article 7 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

## RESOLUTION LIMINAIRE

### ***Renonciation aux droits de convocation et d'information préalable à l'Assemblée Générale***

---

**L'Assemblée Générale**, reconnaissant avoir été pleinement informée des opérations en cours, **déclare** expressément et sans réserve :

- ✓ avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent,
- ✓ approuver la forme du présent acte (sans délai préalable ou autre formalité) par lequel les présentes décisions seront prises à l'unanimité,
- ✓ renoncer à se prévaloir du défaut de convocation préalable et du défaut de respect du délai de communication des différents documents prévus par la loi et les statuts de la Société.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.***

## PREMIERE RESOLUTION

### ***Approbation des apports de titres et de leur évaluation***

---

**L'Assemblée Générale**, après avoir entendu la lecture :

- du traité d'apport en date du 26 mars 2025, aux termes duquel Monsieur Pierre Dillies fait apport à la société FIDELIS – AUDIT CONSEIL EXPERTISE de la pleine propriété de 66.523 parts sociales qu'il détient dans la Société,
- du traité d'apport en date du 26 mars 2025, aux termes duquel Monsieur Hubert Dillies fait apport à la société ANTECIME AUDIT EXPERTISE CONSEIL de la pleine propriété de 66.523 parts sociales qu'il détient dans la Société,
- du traité d'apport en date du 26 mars 2025, aux termes duquel Monsieur Pierre Stéfaniutyn fait apport à la société STEFANIUTYN AUDIT CONSEIL EVALUATION de :
  - la pleine propriété de 13.114 parts sociales qu'il détient dans la Société,
  - la pleine propriété de 300 actions qu'il détient dans la société LE VERT GALANT,
- du traité d'apport en date du 26 mars 2025, aux termes duquel Monsieur Jean-Baptiste Jacob fait apport à la société JCJ AUDIT CONSEIL EXPERTISE de :
  - la pleine propriété de 13.114 parts sociales qu'il détient dans la Société,
  - la pleine propriété de 700 actions qu'il détient dans la société LE VERT GALANT,
- des rapport du Commissaire aux apports, Monsieur François Boisramé, établis pour chacun des apports précités, en application des dispositions de l'article R.225-136 alinéa 1 du Code de commerce,

(Ci-après les « **Apports** »),

Paraphé DS      Paraphé DS  
HD    JJ      PD    PS

**Approuve** purement et simplement les termes des traités d'apports précités ainsi que les Apports consentis, aux conditions et modalités stipulées dans les traités d'apports.

**Approuve** l'évaluation des Apports, ainsi que le montant des rémunérations afférentes aux Apports, telle que ressortant des traités d'apports.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.**

## DEUXIEME RESOLUTION

### **Modification corrélative de l'article 7 des statuts**

**L'Assemblée Générale**, en conséquence de la 1<sup>ère</sup> résolution, **décide** de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

« Article 7 - Capital social - Répartition des parts - Liste des associés

Le capital social est fixé à la somme de 452 989,80 €.

Il est divisé en 167 774 parts de 2,70 € chacune, numérotées 1 à 167 774, intégralement libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- |   |        |
|---|--------|
| - la société « FIDELIS – AUDIT CONSEIL EXPERTISE »,<br>66.523 parts en pleine propriété numérotées 1 à 3 et 7 à 66.526, ci      | 66.523 |
| - la société « ANTECIME AUDIT EXPERTISE CONSEIL »,<br>66.523 parts en pleine propriété numérotées 4 à 6 et 66.527 à 133.046, ci | 66.523 |
| - la société « STEFANIUTYN AUDIT CONSEIL EVALUATION »,<br>13.114 parts en pleine propriété numérotées 133.047 à 146.160, ci     | 13.114 |
| - la société « JCJ AUDIT CONSEIL EXPERTISE »,<br>13.114 parts en pleine propriété numérotées 146.161 à 159.274, ci              | 13.114 |
| - la société Le Vert Galant<br>8.500 parts en pleine propriété numérotées 159.275 à 167.774, ci                                 | 8.500  |

**Total du nombre de parts composant le capital social : 167 774**

La société communique annuellement aux conseils de l'Ordre dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste. »

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.**

**TROISIEME RESOLUTION**  
***Pouvoir en vue des formalités***

---

**L'Assemblée Générale donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.***

\* \* \* \* \*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des Associés.

\* \* \* \* \*

## SIGNATURES

---

*Le présent acte est signé au moyen d'un processus de signature électronique mis en œuvre par DocuSign®, conformément aux articles 1366 et suivants du code civil. Chacun des Signataires reconnaît et accepte que sa signature du présent acte via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des Lois et Règlements Relatifs à la signature électronique et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que ce Signataire pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique ou à la preuve de son intention de conclure le présent acte à cet égard.*

DocuSigned by:

Jean-baptiste JACOB

EA03228EA94C44B

**Le Vert Galant**

Représentée par Monsieur Jean Baptiste Jacob

Signé par :

Pierre Dillies

20164E68E0864BE

**FIDELIS – AUDIT CONSEIL EXPERTISE**

Représentée par Monsieur Pierre Dillies

Signé par :

Hubert Dillies

3738BD265EEC40C

**ANTECIME AUDIT EXPERTISE CONSEIL**

Représentée par Monsieur Hubert Dillies

DocuSigned by:

Pierre STEFANIUTYN

64EED9A6E2044CD...

**STEFANIUTYN AUDIT CONSEIL EVALUATION**

Représentée par Monsieur Pierre Stefaniutyn

DocuSigned by:

Jean-baptiste JACOB

EA03228EA94C44B

**JCJ AUDIT CONSEIL EXPERTISE**

Représentée par Monsieur Jean-Baptiste Jacob